



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Lundi 30 novembre 2020

Opération de mise à l'abri des occupants des bâtiments F G I J sous arrêté de péril grave et imminent de la cité du Petit Séminaire (Marseille – 13ème arrondissement)

La cité du Petit Séminaire est un ensemble d'immeubles d'habitat collectif situés dans le 13ème arrondissement de Marseille, appartenant au bailleur social Habitat Marseille Provence.

Les logements rendus vacants, dans la perspective de leur démolition, ont progressivement fait l'objet d'une occupation sans droit ni titre. Entre 150 et 300 personnes ont été recensées sur le site. Cette occupation a progressivement entraîné des risques importants pour la sécurité des personnes (notamment en raison de branchements électriques sauvages, particulièrement sollicités en cette période hivernale).

En application des dispositions du code de la construction et de l'habitation la Maire de Marseille a engagé le 16 novembre 2020 une procédure de péril grave et imminent sur les bâtiments F-G-I-J de cette cité, sur la base du rapport d'un expert indépendant mandaté par le tribunal administratif constatant les désordres bâtimentaires et électriques graves tant dans les parties privatives que dans les parties communes.

Pour mettre en œuvre cet arrêté sans attendre, compte tenu du risque incendie caractérisé la semaine dernière par plusieurs départs de feux (dont un plus important mardi 24 novembre en soirée), une opération d'évacuation et de mise à l'abri des occupants sans droit ni titre a été programmée ce lundi 30 novembre au matin, à la demande du Préfet de région, Préfet des Bouches-du-Rhône. Sous l'autorité du Préfet de police, une compagnie de CRS, un

Contacts presse :

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
pp13-communication@interieur.gouv.fr



PRÉFET DES BOUCHES- DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



escadron de gendarmerie mobile et la police municipale de Marseille, sont venus épauler les policiers de la direction départementale de la sécurité publique, permettant l'évacuation, dans le calme, des occupants des immeubles.

Les personnes évacuées ont été prises en charge sur site par les opérateurs sociaux missionnés par l'État (en l'occurrence Addap13 et Saralogisol), avant d'être orientés directement vers des hôtels, où un travail d'évaluation globale de leur situation sociale sera conduite par ces mêmes opérateurs. Si besoin, un suivi médical pourra être proposé aux personnes les plus vulnérables, et notamment aux familles avec de jeunes enfants et aux femmes enceintes, en lien avec la PMI du Conseil départemental.

Depuis mardi 24 novembre (date de la première prise en charge suite à un incendie), 119 personnes ont été mises à l'abri par les services de l'État, soit 93 hommes, 17 femmes et 9 enfants.

A savoir, en détail :

- 32 personnes mises à l'abri, lors de la nuit du 24 au 25 novembre ;
- 23 personnes lors de la soirée de dimanche 29 novembre ;
- 64 personnes mises à l'abri lors du lundi 30 novembre matin.

Le portage de repas a été effectué à partir du dispositif Hôtel 115 et sera poursuivi sur site.

Contacts presse :

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
pp13-communication@interieur.gouv.fr